

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 3 juillet 2025 à 8 h.

NOMINATION D'UNE PERSONNE AU POSTE DE VICE-RECTEUR AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET ORGANISATIONNEL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 41, 45 et 51 al. 3 c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CA599-06.02-R6446 (9 juin 2014) relative à la nomination de Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines pour un mandat de cinq ans à compter du 11 août 2014, la résolution 2019-CA659-04.02.16-R7240 (25 février 2019) relative au renouvellement de son mandat pour une période de trois ans à compter du 11 août 2019 et la résolution 2022-CA692-04.02.01-R7731 (28 février 2022) relative au renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans à compter 11 août 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-CA740-02.02-R8139 (16 juin 2025), ayant notamment pour effet de nommer Olivier Malo à titre de vice-recteur à la restructuration académique et à l'amélioration continue, de modifier la désignation du Vice-rectorat aux ressources humaines pour celui de Vice-rectorat au développement humain et organisationnel et d'autoriser l'ouverture du poste de vice-rectrice ou vice-recteur au développement humain et organisationnel;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-CX705-03.02.01-R4966 (17 février 2020) relative à la nomination de Mathieu Desjardins à titre de directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la Procédure de nomination et de renouvellement à un poste de vice-rectrice, de vice-recteur, de doyenne ou de doyen et d'évaluation des vice-rectrices et des vice-recteurs;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne pour assumer les fonctions dévolues à la vice-rectrice ou au vice-recteur au développement humain et organisationnel de manière intérimaire jusqu'à la nomination du titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT les explications du recteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Mathieu Desjardins à titre de vice-recteur au développement humain et organisationnel par intérim à compter du 6 juillet 2025 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne titulaire du poste;
2. de nommer Mathieu Desjardins membre des différents comités du conseil d'administration et membre de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail sur lesquels un siège est réservé au vice-recteur au développement humain et organisationnel à compter du 6 juillet 2025 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne titulaire de ce poste;
3. de mandater le recteur pour fixer les conditions d'engagement du vice-recteur au développement humain et organisationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général